



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 14413

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'état d'urgence imposé par le gouvernement raciste d'Afrique du Sud. L'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) est intervenue auprès du Président de la République ainsi qu'une délégation de la conférence des évêques catholiques d'Afrique du Sud et du conseil des églises sud-africaines, afin de demander à la France d'user de son pouvoir afin d'exiger du gouvernement sud-africain la levée de l'état d'urgence. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ce que le Gouvernement entend faire, compte tenu que l'état d'urgence en Afrique du Sud permet les détentions sans procès pendant lesquelles tortures et mauvais traitements sont pratiqués sur des adultes mais aussi sur de nombreux enfants.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'a cessé d'œuvrer en vue du démantèlement du système intolérable de l'apartheid, en dénonçant les violations des Droits de l'homme qu'un tel système provoque et en les condamnant : qu'il s'agisse de la détention sans jugement, au nom d'une conception inadmissible de la sécurité, de personnes suspectées de s'opposer à l'apartheid ; qu'il s'agisse de mauvais traitements infligés même à des enfants incarcérés pour avoir simplement revendiqué le droit de vivre dans des conditions décentes ; qu'il s'agisse enfin d'assassinats dont les auteurs ne courent guère de risques. La France a, en particulier, demandé qu'une démarche soit effectuée par les Douze, pour obtenir que l'état d'urgence imposé depuis 1985 soit aboli. Cette démarche a été faite le 20 avril. Il convient également de rappeler les interventions de la France, et avec elle des Douze, pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le gouvernement français ne relâchera pas ses efforts, à titre bilatéral, ou de concert avec ses partenaires, pour que les autorités mettent enfin en place les conditions propres à favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la société sud-africaine. La libération de tous les prisonniers politiques et la levée de l'état d'urgence constituent, à ses yeux, des préalables indispensables à l'instauration de réelles négociations entre les autorités de Pretoria et les représentants véritables des diverses communautés de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14413

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2610